



COMMUNE DE PORT-BAIL

ANNEE 2009 N° 3-2010

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 1^{er} JUIN 2010 A 20 H 30

Date de convocation

27 mai 2010

Date d'affichage

8 juin 2010

Nombre de membres :

en exercice : 19

présents : 15

votants : 18

PRESENTS : MM. CHOLOT Guy (Maire), LAIDET Serge, GOSSELIN Jean-Paul, MALENFANT Fabrice, MOUCHEL Fabrice (Adjoint), VOISIN René, PILLET Denis, LELYON Denis, MARTINE Emmanuel, HAMEL Armand, D'HULST Francis, ROUALLE Maurice, FLAMBARD Geneviève, DE SMET René, TOUCHAIS Isabelle.

ABSENTS EXCUSES : M. LEFORBAN donne pouvoir à M. MALENFANT
M. LETANG donne pouvoir à M. PICOT
Mme GODEY donne pouvoir à M. CHOLOT

ABSENT :

SECRETAIRE DE SEANCE : M. D'HULST Francis



Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

RENOVATION DU VVF

Après avoir pris connaissance du projet qui consiste en la rénovation des 100 logements, la création d'un espace aqua-ludique et l'aménagement du hall d'accueil et des extérieurs, le Conseil, à l'unanimité :

- approuve le dossier de consultation des entreprises
- autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres et à signer les marchés à intervenir dans la limite des crédits inscrits au budget
- autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes de déclaration préalable et de permis de construire

REALISATION D'EMPRUNTS

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à réaliser près du Crédit Agricole qui a fait la meilleure offre :

- un emprunt de 450 000 € sur 20 ans au taux de 3,32 %, échéances constantes, remboursements trimestriels pour l'espace aqua-ludique du VVF.

- un emprunt de 950 000 € sur 12 ans au taux de 2,93 %, échéances constantes, remboursements trimestriels pour la rénovation des 100 logements du VVF. Ces deux prêts seront remboursés à la commune par VVF.
- un emprunt de 800 000 € sur 12 ans au taux de 2,93 %, échéances constantes, remboursements trimestriels pour financer l'apport de la commune aux travaux de VVF (520 000 €) ainsi que les divers travaux prévus au budget 2010.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Sur proposition du Maire et des commissions « associations » et « finances », le Conseil accorde 118 184,65 € de subventions.

Les dossiers incomplets feront l'objet d'une étude au prochain conseil, les pièces manquantes devant être fournies avant le 30 juin, passé ce délai, aucune subvention ne sera accordée.

Pour 2011, il appartiendra aux associations qui sollicitent une subvention communale soit de retirer un dossier en mairie, soit de le télécharger sur « portbail.fr » rubrique « associations ».

AVENANTS A MARCHE ATELIER MUNICIPAL

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer les avenants pour :
lot 2 (charpente et ossature bois) moins value de 494,34 € HT.
lot 3 (couverture – bardage bac acier) plus value de 446,50 € HT.

RENOUVELLEMENT CLASSEMENT OFFICE DU TOURISME

A l'unanimité, le Conseil sollicite le renouvellement en catégorie 2 étoiles, de l'office du tourisme.

CESSION A LA COMMUNE DE SAINT GEORGES

En 1972, les communes de Barneville-Carteret, Port-Bail, Saint Georges de la Rivière, Saint Jean de la Rivière ont fait l'acquisition d'une parcelle de 316 m² sur la commune de Saint Georges pour y installer un relais télévision. A ce jour, cette parcelle est devenue une friche, et le Conseil, à l'unanimité, accepte de céder à Saint Georges de la Rivière, sa quote-part pour 100 €.

ACQUISITION CHEMIN AD 9

Le propriétaire de ce chemin n'étant pas vendeur, le Conseil décide d'attendre d'avoir un projet définitif sur le terrain de la rue Aubert avant de lancer éventuellement une déclaration d'utilité publique.

ACQUISITION DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Après avoir pris connaissance des courriers de Maître BLEICHER concernant l'acquisition d'une portion du chemin rue de la Graye bordant les propriétés GERARD – TOUPOTTE – DROUET – LAURENT, le Conseil, à l'unanimité accepte de rectifier la situation cadastrale par voie de document d'arpentage pour régulariser la partie de garage « Toupotte » implantée depuis plus de 40 ans sur le domaine public. Les frais de bornage restent à la charge du propriétaire et la cession s'effectuera au prix de 2,50 € le m². Refus par 18 voix et une abstention (M. Pillet) de céder la portion de chemin à M. Gérard.

TRAIN TOURISTIQUE

Le Conseil Général se propose d'acquérir la voie ferrée entre Port-Bail et le RD 902 à Barneville-Carteret. Celle-ci sera mise gratuitement à disposition des communes (3,4 kms pour Port-Bail) qui assureront la totalité de l'entretien nécessaire au bon fonctionnement du train touristique. Les communes pouvant transmettre leur droit d'exploiter la voie ferrée à des tiers.

Le Conseil, par 15 voix pour, 2 contre (MM. Mouchel, Pillet), 2 abstentions (MM. Malenfant, Hamel) autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le département sous réserve que le droit d'exploiter la voie ferrée soit transmis par convention à l'ATCM.

DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Mme GODEY ayant donné sa démission en qualité de membre titulaire à la Communauté de Communes, le Conseil, à l'unanimité, désigne M. D'HULST pour la remplacer.

CONSEIL PORTUAIRE

Suite au départ en retraite de M. LEFEBVRE, le Conseil, à l'unanimité, désigne M. PIMONT en qualité de membre suppléant représentant du personnel du concessionnaire pour siéger au conseil portuaire.

RENOUVELLEMENT TRAVAIL A TEMPS PARTIEL

Le Conseil, à l'unanimité, accepte de renouveler, pour un an, l'autorisation de travail à temps partiel (90 %) accordée à Mme MARGUERIE.

ADMISSION EN NON VALEUR

Malgré les poursuites engagées par le trésor public, la somme de 36,47 € concernant un règlement de cantine de 2008, n'a pu être recouvrée pour cause d'insuffisance d'actif. A l'unanimité, le Conseil décide de l'admettre en non valeur.

INFORMATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

- Le pavillon bleu 2010 a été décerné à la commune de Port-Bail
- Il est donné lecture du courrier de M. Emmanuel Fossey, professeur de tennis, qui remercie la municipalité pour le prêt du gymnase pendant les travaux de celui de Barneville-Carteret

- rentrée scolaire 2010 : Mme l'Inspectrice d'académie nous informe d'un retrait conditionnel du 9^{ème} emploi d'enseignant au groupe Henri Vally (classe CLIS)

- droits de préemption non usés
 - * terrain ZP 261, lieu dit « le Genestel »
 - * maison AD 67, village de la Rivière
 - * terrains K 533 et 920, rue des Callouins
 - * maison et terrain ZP 250 et 248, village Saint Marc
 - * maison K 290 et 292, rue Philippe Lebel
 - * maison K 931, rue Baron d'Aubigny

<p>Prochain Conseil Municipal le mardi 6 juillet 2010 à 20 h 30</p>
